FICHE INTENDANCE (2nde, 1ère et Terminale) Année scolaire 2025-2026

Nom :			**Prénom :**
Date de naissance |__|__| |__|__| |__|__|__|__|			
Classe 2025-2026	☐ 2nde	☐ 1ère	☐ Terminale
	☐ Redoublant		

REGIME	**Tarif voté par la Région**			**1er trimestre 19 août 2024 au 19 décembre 2024**
	Tarif journalier	**Prise en charge par la Région**	**Reste à la charge de la famille**	
☐ DP 4 jours (L,Ma,J,V)	4,35 €	3,35 €	1 €	61 jours = 61 €
☐ DP 5 jours (L,Ma,Me,J,V)	4,35 €	3,35 €	1 €	77 jours = 77 €
☐ Interne 5 jours (L,Ma,Me,J,V)	11,50 €	6,70 €	4,80 €	78 jours = 374,40 €
☐ Interne 5 jours : élève originaire des Cirques de La Réunion (Cilaos, Salazie et Mafate) peut bénéficier d'une aide régionale à l'hébergement basée sur une prise en charge des frais d'internat. Cette demande devra être formulée par la famille et à déposer auprès du service intendance porte n° 10 avant le **13 septembre 2025**. * Pièces à fournir : - une demande écrite - un justificatif d'adresse - un certificat scolarité				
☐ Externe				

☐ **En tant que Responsable légal(e), je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès à la cantine de mon enfant et en accepte les termes.**

➔ **RESPONSABLE LÉGAL(E) FINANCIER** (Personne qui paie les frais de DP/Internat : **RIB obligatoire**)

Nom : …… Prénom : ……..……..……
N° de téléphone : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

Élève BOURSIER ☐·OUI : **PARENT AYANT FAIT LA DEMANDE DE BOURSE (Rib obligatoire)**

Nom : …… Prénom : ……...

☐·NON

- Tarif : les jours et les tarifs du 2ème et 3ème trimestre 2025-2026 sont en attente de décision du Conseil Régional. Le tarif par trimestre est forfaitaire et non pas calculé sur le nombre de repas consommé réellement.

- Facturation : la facturation est transmise à l'élève dans le courant du trimestre. Pour les élèves boursiers, le montant de la demi-pension ou internat est automatiquement déduit de la bourse. En cas de difficulté financière, il convient de contacter le service social de notre établissement.

- Paiement : les frais de la demi-pension et/ou d'internat peuvent être réglés en priorité par CB via Educonnet (à l'aide des identifiants fournis en début d'année), par chèque (à l'ordre : **Agent comptable du lycée Jean-Claude FRUTEAU**) ou en espèce (300,00 euros maximum par paiement).

- Changement régime : **tout trimestre commencé est dû.** Les élèves, désirant changer de régime, doivent récupérer un formulaire de changement de régime auprès de la Vie Scolaire puis le remplir, le faire signer par les parents et le déposer auprès du CPE de leur niveau. Ceci au moins 15 jours avant le début du trimestre suivant.

- Carte d'accès à la cantine : la carte est remise à l'élève à la rentrée, pour toute sa scolarité. En cas de perte ou de dégradation, elle sera facturée.

A Saint-Benoît, le |__|__| |__|__| |__|__|__|__| **Signature :**